



CHSCTM TE en AUDIO CONFÉRENCE
20 AVRIL 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE



**LA SUSPENSION D'UN INSPECTEUR DU TRAVAIL
DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE...
INTERROGE ???**

Sans connaître exactement les faits reprochés à ce collègue, le **SYNTEF CFDT** et **l'UNSA ITEFA** s'interrogent sur ce qui a présidé à une telle décision.

La période troublée et anxiogène (19 718 décès sur le territoire métropolitain et domien à ce jour), qui s'est installée, depuis le confinement le 17 mars dernier, oblige à une activité perturbée des services, totalement inédite. Entre l'obligation de la protection, tout à fait légitime, des agents des services (télétravail/TOAD/ASA) dont celle des agents de contrôle du SIT et la mission de ces derniers pour la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la pandémie du COVID19 pour la protection des salariés, la frontière est ténue.

Un constat unique : l'ensemble des services, dont le SIT, fonctionne en **mode dégradé**.

Les agents sont face à des injonctions complexes : "Ne pas se rendre sur place ou alors avec d'extrêmes précautions", ou "se transporter quand même pour faire respecter la réglementation même s'ils ne sont pas forcément en possession des EPI conformes et nécessaires (*masques périmés*)", ou encore "exiger le respect des gestes barrières et mesures spécifiques, sans pour autant entraver l'activité économique". Les agents de contrôle ont du mal à se situer dans cet environnement particulier avec l'interrogation de savoir ce que la ministre du travail et l'autorité centrale attendent d'eux.

Il en va de même pour les employeurs déstabilisés qui sont dans l'embarras de savoir : s'ils doivent s'arrêter, reprendre ou continuer leur activité entre la mise en sécurité de leur personnel, les gardes d'enfants, le télétravail, le respect des mesures barrières, l'activité partielle, la survie de leur entreprise, etc...

Au regard, de la situation exceptionnelle et totalement inédite dans laquelle sont plongés notre pays et nos services, de celle de la région Grand Est très durement touchée par cette épidémie, **l'UNSA ITEFA et le SYNTEF CFDT apportent leur plein soutien à notre collègue Anthony SMITH**, et demandent **instamment** :

- **sa réintégration immédiate dans les services ;**
- **et qu'aucune sanction, au vu de ce qui précède, ne lui soit infligée.**